

Hiro'a

JOURNAL
D'INFORMATIONS
CULTURELLES

_ DOSSIER :

Inscription des Marquises au Patrimoine mondial : le sprint final !

_ LA CULTURE BOUGE :

16^E ÉDITION DU HURA TAPAIRU, L'EXPRESSION D'UN « ART LÉGER ET ENGAGÉ »
FESTIN LITTÉRAIRE ET CULINAIRE AU 22^E SALON DU LIVRE
TĀUPO 'O, L'ART DU CHAPEAU ET SES ACCESSOIRES

_ TRÉSOR DE POLYNÉSIE :

TUAMOTU : UN SALON PLEIN DE RESSOURCES
DEUX TI'I DU MUSÉE DE TAHITI ET DES ÎLES SÉCURISÉS ET RESTAURÉS

_ L'ŒUVRE DU MOIS :

UNE SIGNALÉTIQUE CRÉÉE PAR LE CMA POUR L'UNIVERSITÉ

NOVEMBRE 2022

NUMÉRO 181

MENSUEL GRATUIT



Le pīfao ou muti, jeter de sort ou magie noire

TEXTE : NATEA MONTILLIER TETUANUI- DIRECTION DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE

On trouve des indications sur le pīfao ou muti, l'acte de jeter un sort, grâce aux témoignages oraux ou écrits, aux légendes ; en langue polynésienne, des termes anciens, des constructions de phrases, des formules de narration, des terminologies archaïques sont autant de références à des us et coutumes, des savoirs et savoir-faire anciens qui ont pu ou non se maintenir dans les îles de Polynésie.

Selon les anciens Polynésiens, il y a *te ao* (le monde des vivants) et *te pō* (le monde des esprits et des dieux, appelé aussi Havai'i, Tonofiti). Sur les *marae*, on rendait hommage aux esprits qu'on nommait, et aux dieux. Selon les croyances, dieu envoyait les maladies, la guérison et la mort.

Jeter un sort

Quelqu'un de vivant ou un mort pouvait jeter un sort à un vivant avec ou sans l'aide d'un *tahu'a* (spécialiste) ; pour jeter un sort, il faisait des incantations demandant l'appui d'un esprit, d'un *tāura* (esprit protecteur de famille), d'un dieu ; quand il prononçait des phrases magiques, l'ordre et la place des mots importait au point qu'une inversion pouvait rendre funeste une incantation bénéfique.

Les *tahu'a* utilisaient des *tupu* (support pour jeter un sort) : des cheveux, de la salive, des ongles, un *tupumoea* (natte ou morceau de natte) et ce, pour faire enfler un organe, rendre malade, faire mourir la personne à qui appartenait ces objets. Les *tahu'a* conservaient ces objets dans un *pua-roa* (panier des *tahu'a*). Pōti'i-tāire était le dieu des *tahu'a* et Roa celui que les *apa* priaient pour contrer le *tahu'a* et les siens.

Conjurer un sort

On espérait que le *tāura* ou esprit ou dieu invoqué apprécie les offrandes, les prières et agisse de sorte à rétablir le patient, le libérer de son entrave en annihilant l'effet du sort jeté à son encounter.

Un ou plusieurs *tahu'a* organisaient le *tūro'o* (cérémonie) pour un mort afin que celui-ci ne jette pas de *'aiea* (sort) aux vivants ni de *'aioa* (sort mortel). Si la famille pensait que la personne souffrait ou mourait d'un sort, les *tahu'a* prononçaient un *tahurere* (prière) pour le malade ou le défunt avant de jeter un sort à son ennemi. Dans ce cas les *tahu'a* étaient appelés *ta'iti'i* (qui conjurent). Si leur sort entraînait la mort de la personne ciblée,

on les appelait alors *rahu-pohe* (qui sèment la mort). La première personne détruite par un *tahu'a* s'appelait *tapoa*.

Les *tahu'a* qui conjuraient un *terero* (sort ; mar. *kaha*) tressaient le *'aha* (cordelette sacrée en bourre de coco), c'est pourquoi on les appelait aussi *natinati-'aha*. Si les conjureurs avaient des visions ou des dons, on les disait *tahutahu* (magiciens) ou *hi'ohi'o* (voyants).

Pour se protéger pendant les rituels, les *tahu'a* portaient un *hereti* (ceinture de *Cordyline fruticosa*) car les feuilles de *tī* sont réputées avoir une vertu sacrée et magique.

Lorsqu'un malade semblait être victime d'un sort, le *tahu'a* devait le *paipai* (exorciser) afin de chasser le *ihoihoā* (esprit qui inflige la maladie ou la mort aux vivants) ou le *'oromatua* (esprit aux dispositions malveillantes qui provoque la maladie). Pour cela le *tahu'a* prononçait un *tupua*, *haetupua* ou *matahiti* (charme pour rompre un sort). L'expression *'aitoa !* ou *kaitoa !* qui signifie littéralement « mange le guerrier ! » était aussi un charme pour rompre un sort mais on observe un glissement sémantique au cours des derniers siècles, aujourd'hui elle signifie davantage : « Bien fait ! ».

Le *autahu'a* (ensemble des prêtres) pouvait décider de prier ou d'agir à l'unisson pour amplifier la portée de leur sort pour contrer et punir, d'une part l'attaquant, et d'autre part pour que leur protégé atteigne le *moria* (guérison d'une maladie grave). Les *tahu'a* aux aguets se fiaient beaucoup à la manifestation des symptômes de la maladie et aussi aux *mata-a-ta'o* (présages) extérieurs tels que le cri d'un *'ōtare* (fauvette) au-dessus de quelqu'un, présage de mort.

La coutume veut encore, selon les anciens, que lorsqu'une personne sent la présence indésirée d'un esprit, que les cheveux se dressent sur sa tête, que la chair de poule court sur son corps ou qu'elle sent une présence ou voit une apparition, elle injurie l'esprit en utilisant la formule *'aitoa !*, le chasse et retrouve son *pāreu* pour lui montrer son séant et le faire fuir. ♦



Ti'i



Here
Dessins Philippe Dubois,
DCP, 1999

Références bibliographiques

- BSEO : bulletin de la société des études océaniques
- D. Darling, 1834 aux Marquises, 1955, n°113 pp. 476-480
- A. Leverd, 1923, n°7 pp. 8-18
- Cpt Brisson, légende de Muna-nui, 1928, pp. 11-14
- Ioane Mamatui, Vieille légende de Magareva, n°26, 1928, pp. 99-101